

Qu'est-ce le valproate et ses dérivés ?



Le valproate et ses dérivés sont des médicaments efficaces pour traiter l'épilepsie et les troubles bipolaires. Ce traitement ne peut être donné, chez la femme en âge de procréer, qu'à **l'unique condition qu'aucun autre traitement ne soit possible pour traiter la maladie.**

Cette restriction s'explique par le fait que ces molécules peuvent avoir des **effets graves sur les enfants à naître** chez les femmes enceintes prenant ce traitement. Il est donc important de s'informer des risques et de connaître les bonnes conditions pour prendre ce traitement.



Je débute un traitement par le valproate ou un de ses dérivés, quelles sont les informations à savoir ?

Lors de la première consultation, le médecin m'expliquera pourquoi il est utile pour moi d'avoir ce traitement malgré les risques en cas de grossesse. Il signera avec moi un **Formulaire annuel d'accord de soins.**

Si je suis en âge d'avoir des enfants, il me faudra une **contraception obligatoire** pour éviter la survenue d'une grossesse pendant le traitement par du valproate ou ses dérivés. Je dois voir avec mon médecin (spécialiste, généraliste ou gynécologue) quelle méthode de contraception efficace est la plus adaptée pour moi. De plus, mon médecin devra vérifier les résultats d'un test de grossesse juste avant de commencer le traitement.

Après avoir *signé* ce formulaire, un exemplaire m'est remis et un double est *conservé* dans mon dossier hospitalier. Ceci permet de faire apparaître le fait que j'ai bien eu toutes les informations essentielles avant de commencer mon traitement.



Si je prends du valproate ou un de ses dérivés et que je désire un enfant ?

La prise de valproate ou de ses dérivés est contre-indiquée en cas de grossesse, à l'exception des patientes épileptiques résistantes ou intolérantes aux autres traitements.



Si je désire un enfant, **je dois consulter le médecin qui me suit** pour encadrer la grossesse.

De plus, je dois continuer mon traitement et ma contraception tant que je n'ai pas vu mon médecin.

Informations à retenir lors de l'instauration d'un nouveau traitement à base de valproate* chez la femme en âge de procréer et la jeune fille

*Dépakine®, Dépakine Chrono®, Micropakine®, Dépakote®, Dépakide® et génériques à base de valproate

Qu'est-ce le Formulaire annuel d'accord de soins ?



Le Formulaire annuel d'accord de soins est **un formulaire à remplir par mon médecin spécialiste et par moi.** Il permet de vérifier que j'ai pris connaissance des risques par le valproate et ses dérivés.

Ce formulaire doit être **renouvelé tous les ans** lors de la consultation avec mon médecin spécialiste.

Il est indispensable que je le garde avec moi car **ce document est obligatoire pour que la pharmacie me délivre mon médicament.**



Ce formulaire s'applique également chez la petite fille même s'il est signé par le tuteur légal

Quels sont les risques liés à l'utilisation du valproate et de ses dérivés pendant la grossesse ?



Malformations à la naissance de l'enfant :

- Mauvais développement de la colonne vertébrale
- Malformations du visage, des membres et de certains organes (cœur, reins, voies urinaires et organes génitaux).

Troubles du développement et du comportement :

- Retard dans l'apprentissage, de la marche et de la parole.
- QI (quotient intellectuel) inférieur à celui d'autres enfants du même âge, difficulté de langage, troubles de la mémoire, autisme ou troubles du spectre autistique.
- Signes d'un trouble du déficit de l'attention et hyperactivité.